

cette harmonie des efforts qui donne à nos maisons d'éducation leur stabilité et assure leur succès.

Le personnel d'un collège forme une société spirituelle à mises égales, à fonds commun, et à dividendes égaux, parce qu'il y a chez tous ceux dont il est composé, égale bonne volonté.

Pourquoi n'ajouterions-nous pas que cette communauté de vie parmi les prêtres des collèges ecclésiastiques est pour eux comme un prolongement de la vie menée au grand séminaire ; qu'elle les protège contre les dangers de l'isolement ; qu'elle les confirme dans la grâce de leur vocation en les établissant dans un milieu sacerdotal, au sein d'une atmosphère de piété et de science, dans laquelle se poursuivent et se perfectionnent leurs études, non plus seulement par les livres, mais par la communication journalière et réciproque des connaissances acquises par chacun.

Concluons.

L'éducation de la jeunesse a toujours été considérée par l'Église comme une chose de première